

BULLETIN D'INSCRIPTION

RECTO

**VIDE-GRENIER DU 13/04/2025
PARVIS DES ESSERTS**

Nom :

Prénom :

Adresse :
.....
.....
.....

CP :

Ville :

Tél :

Portable :

Mail :

N° de la carte d'identité :

Date de validité :

Photocopie de la carte d'identité recto-verso à joindre avec le règlement par chèque.

Je déclare :

avoir lu et approuvé le règlement intérieur joint et respecter la réglementation actuelle sur les vide-greniers.

Date :

Signature :

COMITÉ
DES
FÊTES
— Cluses: —

CONTACT

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :



Mme MICHELLIER Lucette

06 85 31 47 28

ou

comitedesfetescluses74@gmail.com

COMITÉ
DES
FÊTES
— Cluses: —

VIDE GRENIER

DIMANCHE 13 AVRIL

DE 8H À 18H

PARVIS DES ESSERTS



COMMENT S'INSCRIRE ?

Veillez nous retourner dans les meilleurs délais le coupon "Bulletin d'inscription" ci-joint accompagné de :

- la photocopie de votre carte d'identité recto-verso (inscription au registre de la manifestation).
- du règlement par chèque bancaire à l'ordre du Comité des Fêtes (retiré après la manifestation).
- UNE ENVELOPPE TIMBRÉE À VOTRE ADRESSE afin de vous confirmer la réservation et votre numéro d'emplacement.

À l'adresse suivante :

COMITÉ DES FÊTES

Mme MICHELLIER Lucette

2 rue de Verdun

74300 CLUSES



Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

Pour tous renseignements :

Mme MICHELLIER Lucette

06 85 31 47 28

ou

comitedesfetescluses74@gmail.com



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

À LIRE ET CONSERVER PAR L'EXPOSANT



INSTALLATION :

- le samedi de 15h00 à 17h00,
- le dimanche matin, dès 7h00 et impérativement avant 8h00

- Les emplacements sont attribués par l'organisateur.
- Pour les brocanteurs exposant à l'intérieur et désirant laisser leur matériel sur place dans la nuit du samedi au dimanche, la salle est sécurisée.
- Les brocanteurs sont seuls responsables de leurs matériels. Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol.
- En cas de désistement, la moitié de votre réservation sera remboursée dans un délai d'une semaine avant la manifestation. Pas de remboursement la dernière semaine.
- Seules les tables des Esserts sont admises dans la salle
- Nous vous demandons, avant votre départ, de débarrasser la totalité de vos objets et emballages.
- Ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels et usagés (art. L.310-2 du Code du commerce).
- Non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art. R321-9 du Code pénal).
- Sur place, restauration rapide et buvette.
-  Les chiens ne sont pas admis dans la salle du Parvis des Esserts.

BULLETIN D'INSCRIPTION

VERSO

	DIMANCHE 13/04/2025	TOTAL
INTÉRIEUR	... tables de 60 x 1m80 X 12 €€
	... portant(s) X 12 € <i>(non fournis par le comité des fêtes)</i>€
EXTÉRIEUR	... m X 4 €€
À RÉGLER	€

